

## SYNDICAT MIXTE DE LA SEULLES ET DE SES AFFLUENTS



## Bilan annuel d'activité 2017





## SOMMAIRE

I.	Le Syndicat Mixte de la Seulles et de ses Affluents (SMSA) .....	1
I.1	Périmètre, collectivités.....	1
I.2	Fonctionnement .....	2
I.3	Compétences .....	2
I.4	Le personnel.....	3
I.5	Gestion administrative .....	3
II.	Travaux de restauration de cours d'eau.....	3
II.1	Programme de restauration et d'entretien "Seulles amont" 2017-2020 .....	3
II.2	Travaux de restauration 2017« Seulles amont » (1 <sup>ère</sup> tranche) .....	5
II.3	Travaux de restauration 2018 « Seulles amont » (2 <sup>ème</sup> tranche).....	6
III.	Travaux d'entretien de cours d'eau.....	7
III.1	Travaux d'entretien 2017.....	8
III.2	Travaux d'entretien 2018.....	9
IV.	Restauration de la continuité écologique sur le bassin de la Seulles.....	10
IV.1	Mise en qualité du Référentiel des Obstacles à l'Écoulement sur l'axe Seulles .....	10
IV.2	Dynamique de restauration de la continuité écologique.....	10
V.	Surveillance des cours d'eau .....	11
V.1	Suivi indicateurs .....	11
V.2	Suivi Espèces Exotiques Envahissantes .....	12
VI.	Sensibilisation et communication.....	13
VII.	Prévisions 2018.....	14

## I. Le Syndicat Mixte de la Seulles et de ses Affluents (SMSA)

### I.1 Périmètre, collectivités

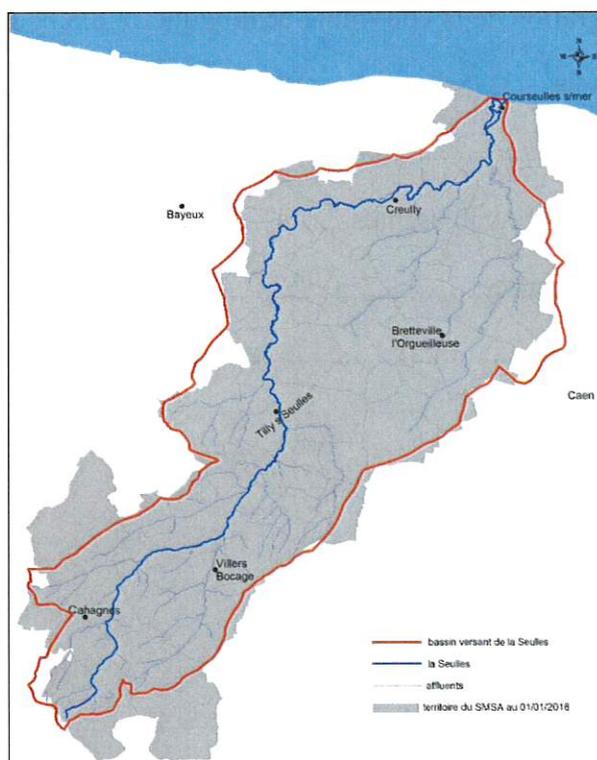
Le périmètre du Syndicat Mixte de la Seulles et de ses Affluents couvre l'ensemble du bassin versant de la Seulles depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 et le nouveau schéma de coopération intercommunal, il fallait réactualiser le nom des collectivités adhérentes.

En conséquence, l'arrêté préfectoral du 20 octobre 2017 mentionne les membres du Syndicat Mixte de la Seulles et de ses Affluents comme suit :

Collectivités adhérentes en 2017 au SMSA dans les limites du bassin versant	
Communauté de communes	Pré-Bocage Intercom
Communauté de communes	Seulles Terre et Mer
Communauté urbaine	Caen la Mer
Commune	Courseulles sur Mer
Commune	Reviars
Commune	Le Manoir
Commune	Vienne en Bessin
Commune	Esquay sur Seulles
Commune	Vaux sur Seulles
Commune	Nonant
Commune	Condé sur Seulles
Commune	Chouain

Collectivités adhérentes au SMSA en 2017



Territoire du Syndicat Mixte de la Seulles et de ses Affluents

## **1.2 Fonctionnement**

Suite à la désignation de nouveaux délégués représentant les collectivités citées ci-dessus, ceux-ci ont été installés dans leur fonction avant l'élection des membres du bureau lors du comité syndical du 27 avril 2017.

Présidé par Monsieur Jean-Paul BERON (Seulles Terre et Mer), depuis le 27 avril 2017, le syndicat est constitué d'un comité où siègent 21 membres titulaires, élus des collectivités adhérentes. Le bureau est constitué du Président et de 3 vice-présidents : Marcel BONNEVALLE (Pré-Bocage Intercom), François TOUYON (Caen la Mer) et Jean-Jacques DERAINE (Reviers).

La représentation des délégués au sein du comité est fixée comme suit :

- Pour les établissements publics de coopération intercommunale :
  - 4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants,
- Pour les communes :
  - 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant.

Le Syndicat apporte des solutions techniques et financières pour la réalisation de travaux dont l'objectif est l'atteinte du bon état écologique des cours d'eau. Le fonctionnement budgétaire est assuré par les cotisations des collectivités et les subventions des partenaires financiers (Agence de l'Eau Seine Normandie, Conseil Départemental du Calvados, Région Normandie et Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural FEADER).

## **1.3 Compétences**

Le syndicat a pour principaux objectifs :

- Le bon état écologique des milieux aquatiques,
- Un meilleur écoulement des eaux, dans le respect de l'équilibre des milieux,
- Le développement harmonieux des usages des cours d'eau.

Il est notamment compétent pour :

- La réalisation des diagnostics de cours d'eau préliminaires aux interventions,
- La mise en place des programmes de restaurations et d'entretien des berges et du lit des cours d'eau, comprenant notamment :
  - La gestion raisonnée de la végétation des berges,
  - L'enlèvement sélectif des embâcles perturbateurs,
  - La mise en place d'aménagements pour le bétail,
  - La protection ponctuelle des berges par des techniques végétales,
  - L'aménagement des ouvrages, à des fins de restauration de la libre circulation des poissons et/ou pour la restauration et/ou la préservation des milieux aquatiques.
- L'encadrement technique des travaux, l'animation des programmes de développement des usages liés au cours d'eau et la coordination des partenaires, notamment les propriétaires riverains,
- Le suivi et l'évaluation de l'état des milieux aquatiques concernant les cours d'eau.

#### **1.4 Le personnel**

Le contrat de Xavier ZAMORA, technicien de rivière en CDD d'un an jusqu'au 10 octobre 2017 a été renouvelé pour une période d'un an.

Le personnel du SMSA en 2017 est le suivant :

##### **Secrétariat :**

- LELOUTRE Amandine, secrétaire à hauteur de 10/28<sup>ème</sup>, mise à disposition par le SIVOS de Tilly sur Seulles, jusqu'au 13/03/2017.
- PESNEL Maryline, secrétaire (adjoint administratif principal) à hauteur de 10/35<sup>ème</sup>, mise à disposition par le SIVOS de Tilly Sur Seulles.

##### **Techniciens de rivière :**

- TELLIER Flavien, technicien de rivière (technicien territorial), temps plein,
- ZAMORA Xavier, technicien de rivière (contractuel CDD 1 an), temps plein à compter du 10 octobre 2017.

Le programme d'action de l'année 2017 figure en annexe, animateur 1 (Flavien TELLIER), animateur 2 (Xavier ZAMORA).

#### **1.5 Gestion administrative**

- Gestion courante du syndicat,
- Demandes de subventions auprès des partenaires financiers,
- Elaboration et suivi des dossiers techniques et administratifs nécessaires à la passation des marchés et à la réalisation des travaux de restauration et d'entretien des cours d'eau.

## **II. Travaux de restauration de cours d'eau**

### **II.1 Programme de restauration et d'entretien "Seulles amont" 2017-2020**

La mise en place du programme de travaux sur les cours d'eau de la Seulles amont a été guidée par l'adhésion au SMSA d'Aunay Caumont Intercom au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Ce programme s'inscrit dans une perspective de cohérence géographique visant à restaurer et préserver les fonctionnalités des cours d'eau de la tête de bassin versant de la Seulles.

Le programme de travaux devra répondre aux objectifs suivants :

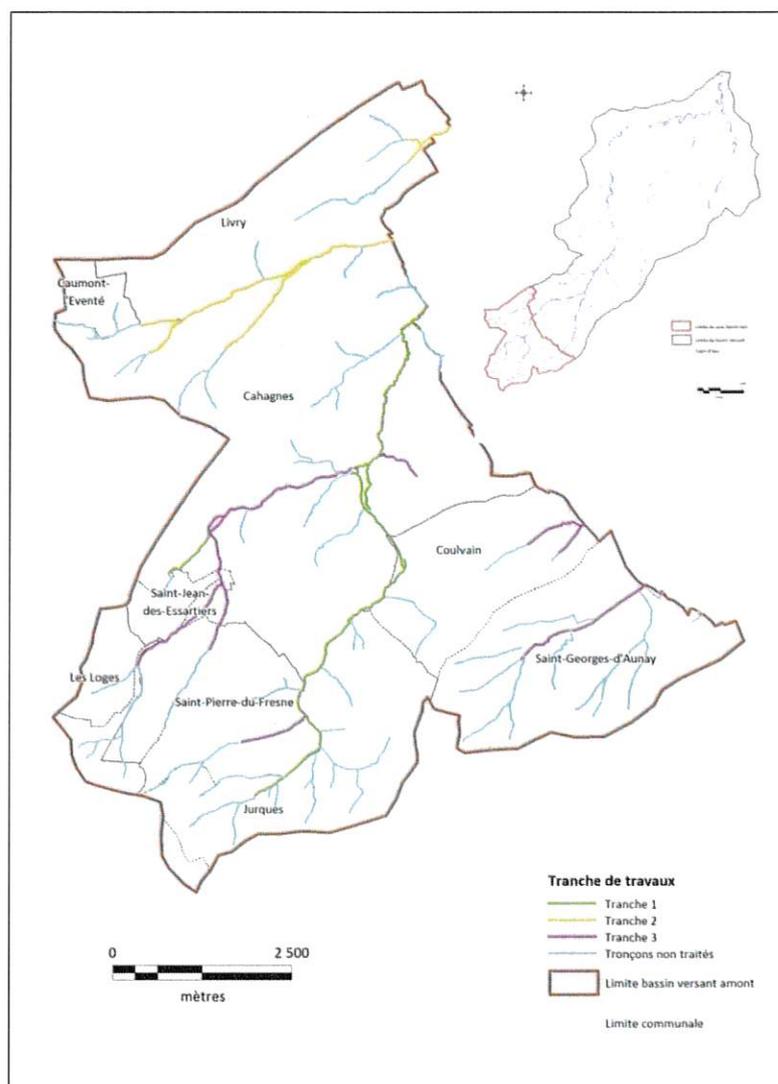
- contribuer à la préservation et à la réhabilitation de la diversité et de la qualité du milieu aquatique et des berges, en cherchant à réduire les perturbations qui les affectent ;
- assurer le renouvellement de la ripisylve en place en lien avec l'ensemble des fonctions qu'elle doit remplir : stabilité des berges, intérêt paysager, diversité biologique, brise-vent, filtre, etc. ;
- améliorer les conditions d'écoulement de la rivière, en préservant la diversité du milieu (lit, berges, faciès d'écoulement, végétation) ;
- favoriser la valorisation paysagère des berges et des cours d'eau.

A terme, la mise en œuvre de ce programme permettra une amélioration de la qualité biologique et des potentialités écologiques, une mise en valeur du milieu aquatique et du paysage attenant, une amélioration de la qualité de l'eau ainsi qu'une prise de conscience des usagers.

Par délibération en date du 29 novembre 2016, le comité syndical a approuvé le programme de restauration et d'entretien des cours d'eau « Seules amont » et décidé sa réalisation sur 3 ans. Le montant prévisionnel estimatif des travaux est évalué à 450 790 € TTC. Le plan de financement se décline ainsi :

Financiers	Taux de financement	Montant des subventions (€ TTC)
Agence de l'Eau Seine Normandie	70%	315 553 €
Région Normandie	10%	45 079 €
<b>Total des aides</b>	<b>80%</b>	<b>360 632€</b>
Syndicat Mixte de la Seules et de ses Affluents	20%	90 158 €
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>450 790 €</b>

L'arrêté préfectoral du 22 mai 2017 déclare d'intérêt général les travaux



Programmation triennale du programme « Seules amont »

## II.2 Travaux de restauration 2017 « Seulles amont » (1<sup>ère</sup> tranche)

Un marché de travaux a été passé pour une période de douze mois, reconductible deux fois pour une période de douze mois sans que sa durée totale n'excède trois ans.

Les travaux sont séparés en lots comme suit :

- **Lot n°1** : Traitement sélectif de la végétation des berges, gestion des encombres, plantation en berges,
- **Lot n°2** : Fourniture et mise en place d'abreuvoirs, de dispositifs de franchissement et de clôtures.

La réalisation des travaux est confiée à l'entreprise ESPACE Basse Normandie pour les lots n°1 et 2. Les travaux 2017 ont débutés le 20 novembre 2017 pour un montant prévisionnel de 148 972 € TTC. Ils se dérouleront sur les communes et cours d'eau suivants :

Cours d'eau	Commune(s) concernée(s)	Linéaire cours d'eau
Orval	Cahagnes	141 m
Seulles	Cahagnes, Saint-Pierre-du-Fresne, Coulvain et Jurques.	10 550 m
Vauvrecy	Cahagnes	758 m
<b>Total</b>		<b>11 449 m</b>

*Tableau de localisation des travaux de restauration 2017 (tranche 1)*

Le détail et coût prévisionnel de ces travaux se déclinent de la façon suivante :

Lot n°	Désignation du lot	Montant (€ TTC)
1	Traitement sélectif de la végétation des berges, gestion des encombres, plantation en berges	53 337 €
2	Fourniture et mise en place d'abreuvoirs, de dispositifs de franchissement et de clôtures	95 635 €
<i>Travaux restauration 2017 « Seulles amont » TOTAL</i>		<b>148 972 €</b>

Le plan de financement se décline de la façon suivante :

Financeurs	Taux de financement	Montant € TTC
Agence de l'Eau Seine Normandie	70 %	104 281 €
Région Normandie	10 %	14 897 €
<b>Total des aides</b>	<b>80 %</b>	<b>119 178 €</b>
Syndicat Mixte de la Seulles et de ses Affluents	20 %	29 794 €
<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>	<b>148 972 €</b>

*Plan de financement des travaux de restauration 2017 (tranche 1)*

### II.3 Travaux de restauration 2018 « Seulles amont » (2<sup>ème</sup> tranche)

Les travaux de restauration 2018 correspondent à la deuxième tranche du programme « Seulles amont » 2017-2019. D'un montant prévisionnel de 148 176 € TTC, ils débiteront dès la fin des travaux de la première tranche sur les communes et cours d'eau suivants :

Cours d'eau	Commune(s) concernée(s)	Linéaire cours d'eau
Calichon	Cahagnes, Caumont sur Aure	4 135 m
Candon	Caumont sur Aure	368 m
Canflais	Cahagnes	1 815 m
<b>Total</b>		<b>6 318 m</b>

Tableau de localisation des travaux de restauration 2018 (tranche 2) « Seulles amont »

*Le détail et coût prévisionnel de ces travaux se déclinent de la façon suivante :*

Lot n°	Désignation du lot	Montant (€ TTC)
1	Traitement sélectif de la végétation des berges, gestion des encombres, plantation en berges	28 525 €
2	Fourniture et mise en place d'abreuvoirs, de dispositifs de franchissement et de clôtures	119 651 €
<i>Travaux restauration 2018 « Seulles amont » TOTAL</i>		<b>148 176 €</b>

*Le plan de financement se décline de la façon suivante :*

Financiers	Taux de financement	Montant € TTC
Agence de l'Eau Seine Normandie	70 %	103 723 €
Région Normandie	10 %	14 818 €
<b>Total des aides</b>	<b>80 %</b>	<b>118 541 €</b>
Syndicat Mixte de la Seulles et de ses Affluents	20 %	29 635 €
<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>	<b>148 176 €</b>

Plan de financement des travaux de restauration 2018 (tranche 2) « Seulles amont »



Le Calichon avant restauration (Caumont sur Aure)



Le Canflais avant restauration (Cahagnes)

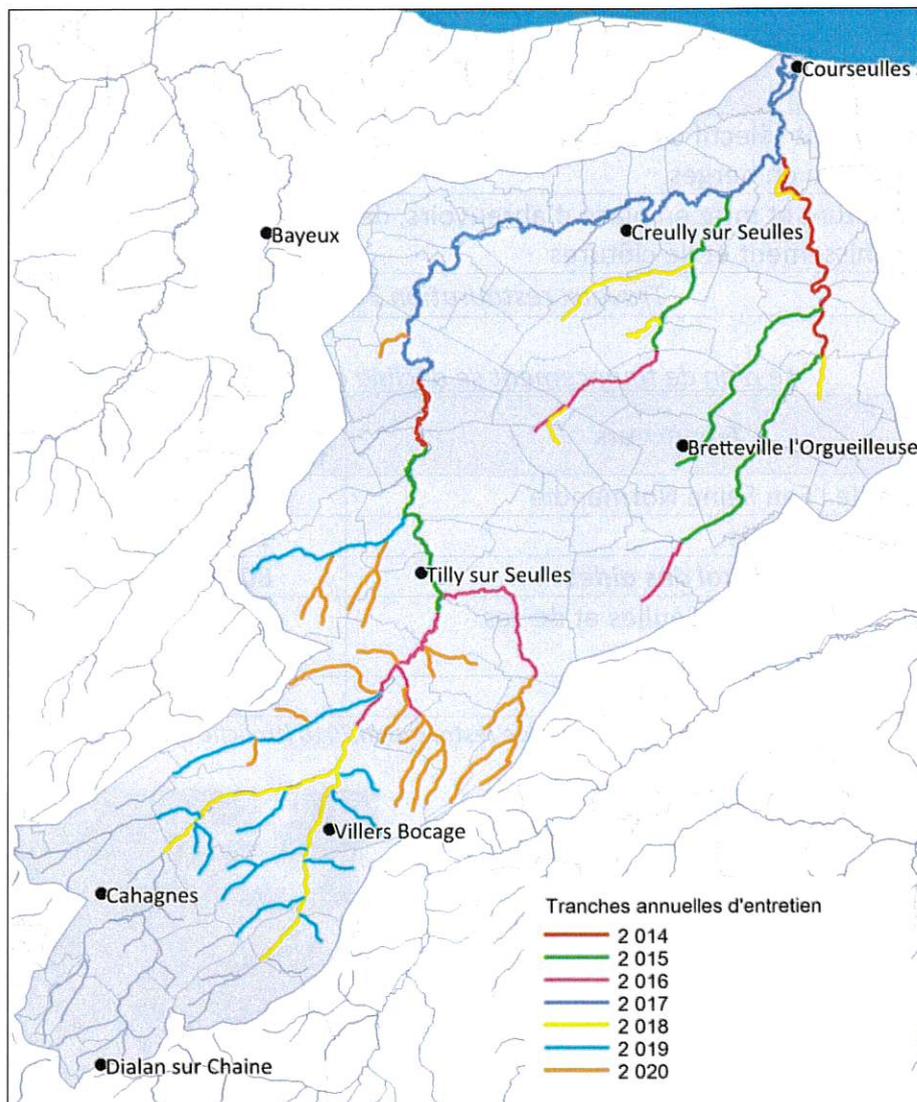
### III. Travaux d'entretien de cours d'eau

Les travaux d'entretien, bien que de même nature que les travaux de restauration initiaux, sont cependant d'une moindre ampleur. Suite à la phase de restauration et comme indiqué dans les dossiers de Déclaration d'Intérêt Général, le Syndicat Mixte de la Seulles et de ses Affluents souhaite mettre en œuvre la phase d'entretien afin de pérenniser le bénéfice des investissements de la restauration initiale.

Il s'agit de travaux de gestion modérée de la végétation rivulaire et de désencombrement sélectif du lit mineur.

Les travaux consistent à réaliser les opérations suivantes :

- Gestion sélective de la ripisylve (entretien léger, débroussaillage sélectif des berges, abattage ponctuel et élagage),
- Gestion sélective des embâcles.



*Localisation des tranches annuelles d'entretien*

### III.1 Travaux d'entretien 2017

Cette quatrième année de travaux d'entretien correspond aux tronçons restaurés en 2011 sur les cours d'eau et communes suivants :

Cours d'eau	Communes	Linéaire cours d'eau
La Seulles	Courseulles sur mer à Nonant	34 600 m
<b>Total</b>		<b>34 600 m</b>

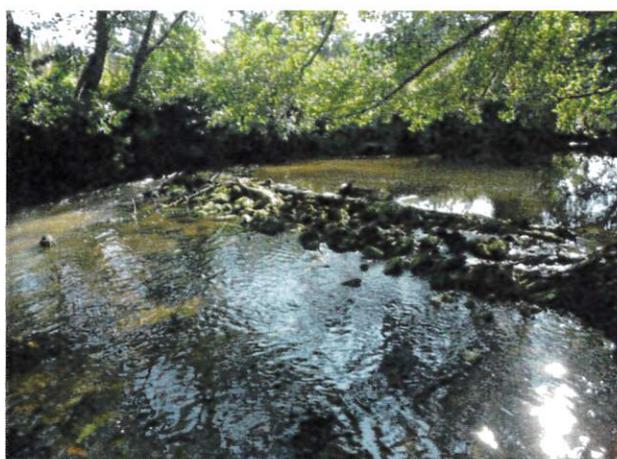
*Tableau de localisation des travaux d'entretien 2017 (tranche 4)*

L'exécution des travaux a été confiée à l'entreprise ESPACE Basse Normandie.

#### Bilan des travaux d'entretien 2017 :

Travaux d'entretien 2017	Quantité	Coût € TTC
Débroussaillage (ml)	350	672,00 €
Entretien sélectif (ml)	12 740	30 576,00 €
Abattage ponctuel 20-40cm (U)	9	1 404,00 €
Abattage ponctuel 40-60cm (U)	8	1 440,00 €
Abattage ponctuel 60-80cm (U)	7	1 428,00 €
Abattage ponctuel >80cm (U)	9	2 160,00 €
Elagage végétation arborée (ml)	350	462,00 €
Extraction embâcle naturel classe I (U)	12	576,00 €
Extraction embâcle naturel classe II (U)	7	1 260,00 €
<b>TOTAL en € TTC</b>		<b>39 978,00 €</b>
<b>Montant budgétisé en € TTC</b>		<b>40 000,00 €</b>

*Bilan quantitatif et financier des travaux d'entretien 2017.*



*La Seulles avant entretien (Carcagny)*



*La Seulles après entretien (Carcagny)*

### III.2 Travaux d'entretien 2018

Cette cinquième année de travaux d'entretien correspond aux tronçons restaurés en 2012 sur les cours d'eau et communes suivants :

Cours d'eau	Communes	linéaire cours d'eau
Seulles	Aurseulles, Villy Bocage, Saint Louet sur Seulles, Amayé sur Seulles	9 040 m
Seulline	Villy Bocage, Saint Louet sur Seulles, Tracy Bocage, Villers Bocage, Maisoncelles Pelvey	7 840 m
Douet	Reviers, Fontaine-Henry	4 850 m
Gronde	Ponts sur Seulles, Creully sur Seulles, Moulins en Bessin	4 295 m
Fontaine d'Erville	Moulins en Bessin	1 505 m
Goupil	Thue et Mue	2 000 m
Vey	Cairon	1 300 m
<b>Total</b>		<b>30 830 m</b>

*Tableau de localisation des travaux d'entretien 2018 (tranche 5)*

D'un montant prévisionnel de 40 000 € TTC, les travaux d'entretien 2018 se déclinent de la façon suivante :

Désignation du lot, travaux d'entretien 2018	Montant € TTC
Traitement de la végétation et enlèvement sélectif d'embâcles	40 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>40 000 €</b>

*Le plan de financement prévisionnel se décline comme suit :*

Financiers	Taux de financement	Montant € TTC
Agence de l'Eau Seine Normandie	40 %	16 000 €
Conseil Départemental du Calvados	30 %	12 000€
<b>Total des aides</b>	<b>70 %</b>	<b>28 000 €</b>
Syndicat Mixte de la Seulles et de ses Affluents	30 %	12 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>	<b>40 000 €</b>

*Plan de financement des travaux d'entretien 2018 (tranche 5)*

Un marché de travaux devra être passé pour la réalisation de cette cinquième tranche.

#### **IV. Restauration de la continuité écologique sur le bassin de la Seulles**

La continuité écologique d'un cours d'eau est définie comme la libre circulation des espèces et leur accès aux zones indispensables à leur reproduction, leur croissance, leur alimentation ou leur abri, le bon déroulement du transport naturel des sédiments, ainsi que le bon fonctionnement des habitats naturels.

##### **IV.1 Mise en qualité du Référentiel des Obstacles à l'Écoulement sur l'axe Seulles**

L'objectif du ROE est de constituer une base de données intégrant des informations sur les obstacles à l'écoulement (hauteur de chute, statut, usage et typologie de l'ouvrage...). Les conditions hydrologiques favorables de l'année 2017 ont permis de réaliser les mesures nécessaires sur l'ensemble des obstacles présents sur l'axe Seulles.

Cette mise en qualité a également permis de réaliser un important travail de concertation auprès des propriétaires d'ouvrages.

##### **IV.2 Dynamique de restauration de la continuité écologique**

De nombreux projets sont en émergences à différents stades d'avancement :

- Le SMSA a assisté le nouvel acquéreur du moulin d'Anctoville dans son projet d'effacement du seuil de dérivation et maintien de l'alimentation des plans d'eau. Les travaux sont prévus en 2018,
- L'effacement des seuils ruinés du Pont Roch (Audrieu) et du moulin des marais (Tilly sur Seulles), ainsi que la cascade de Tilly sont également prévus en 2018,
- Afin de répondre aux attentes et besoins de la propriétaire, le SMSA portera la maîtrise d'ouvrage de l'étude préalable au projet de rétablissement de la continuité écologique au droit du moulin de la Porte (Ponts sur Seulles) afin que les travaux de suppression de l'ouvrage de dérivation débutent en 2018,
- Une étude préalable permettant de définir une solution technique pertinente sur les ouvrages dont les propriétaires sont favorables à une démarche de restauration de la continuité écologique devrait également voir le jour en 2018. Cette étude porterait sur plusieurs ouvrages (moulin de Langonney à Vienne en Bessin, moulin d'Esquay sur Seulles, moulin du château de Vaussieux à Vaux sur Seulles, moulin de la Butte à Carcagny, moulin de Taillebosq à Audrieu...),
- Sur la Mue, des travaux sont également prévus en 2018 consistant à aménager la chute du moulin des Moulineaux de Fontaine Henry par recharge et contournement du moulin à huile de Cairon.

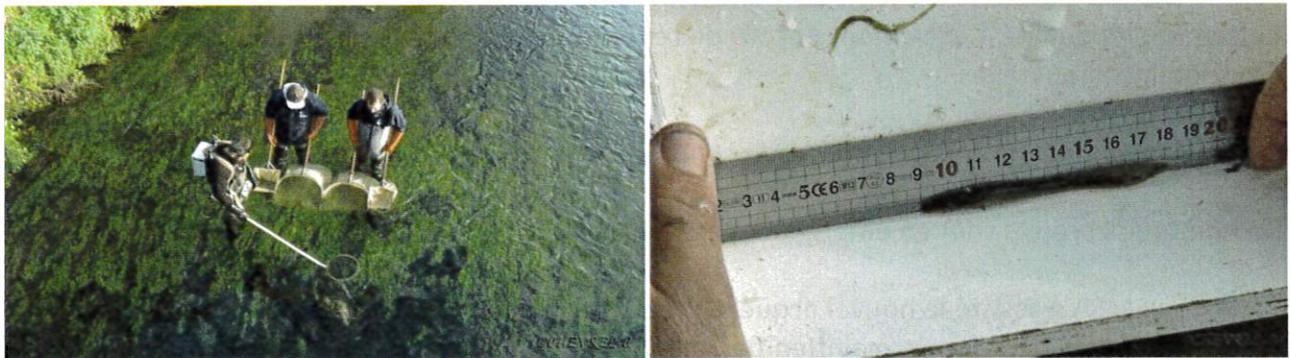
## V. Surveillance des cours d'eau

### V.1 Suivi indicateurs

#### ➤ **Indice Abondance Anguille (IAA) :**

La réalisation des IAA est assurée par la Fédération du Calvados pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique. L'échantillonnage consiste à pêcher 30 points sur l'ensemble de la station. Les anguilles sont comptabilisées, mesurées et relâchées ensuite sur le site de pêche. Cet indice permet notamment de suivre l'évolution des populations et d'estimer le recrutement en anguilllette de l'année (<150mm).

Un IAA a été réalisé le 21 septembre 2017 sur la Seulles à Banville. 245 anguilles ont été capturées dont 104 juvéniles (contre 63 juvéniles en 2016).



*Indice Abondance Anguille (IAA) sur la Seulles, 2017*

#### ➤ **Pêche électrique de juvéniles de truites dans le cadre du projet SAMARCH (SAlmonid MAnagement Round the CHannel – Gestion des salmonidés dans la Manche) :**

Ce projet financé par le programme européen Interreg « France (Manche) Angleterre » pour une période de 5 ans sur 2017-2022 vise améliorer les connaissances sur les truites de mer. Sous la responsabilité de l'INRA de Rennes, en partenariat avec Normandie Grands Migrateurs et la Fédération de Pêche du Calvados, une pêche électrique a été réalisée le 27 octobre 2017 sur la Mue à Reviers.

L'objectif était de pêcher 30 truitelles, juvéniles de l'année (0+) et juvéniles d'un an (1+), sur lesquels un prélèvement de nageoire pelvienne est effectué pour en faire l'analyse génétique avant de les relâchées sur le site de pêche. 10 minutes de pêche ont suffi pour atteindre cet objectif, résultat encourageant qui traduit un bon recrutement et survie du premier hiver.



*Pêche électrique sur la Mue et prélèvement d'un échantillon de nageoire pelvienne sur un juvénile de truite fario, Reviers 2017*

## V.2 Suivi Espèces Exotiques Envahissantes

### ➤ **La Mimule tachetée (*Mimulusguttatus* ou *Erythrantheguttata*) :**

Originnaire d'Amérique du Nord, introduite en Europe au début du XXème siècle à des fins ornementales, elle s'y est localement acclimatée, sur le bord de rivières, canaux, ... Ses populations réduites ne permettent cependant pas de la classer comme invasive avérée. Une station de mimule tachetée a été détectée en été 2015 sur le Vey au niveau de la commune de Cairon. La plante ne présentant pas encore de caractère invasif, une simple surveillance a été réalisée. En 2017, lors d'un inventaire communal réalisé par le CPIE Vallée de l'Orne, il s'est avéré que le foyer principal de 2015 (localisé initialement sur environ 5 mètres linéaires) s'est étendu à plus de 500 mètres linéaires avec des stations de moins en moins importantes au fur et à mesure que la distance avec le foyer principal augmente. A la vue du comportement invasif observé sur ce site et les enjeux de dispersion potentielle dans la vallée de la Mue (confluence avec la Mue à un kilomètre en aval), un chantier d'arrachage d'une demi-journée a été réalisé le 26 juin 2017 sur cette espèce avec le Syndicat Mixte de la Seulles et de ses Affluents (SMSA) et la brigade saisonnière du Conservatoire d'espaces naturels. Ce chantier a été réalisé à titre expérimental car aucun retour d'expérience n'est encore connu au niveau national. Ainsi, des états des lieux photographique et cartographique ont été réalisés afin d'étudier la capacité de repousse et de recolonisation de l'espèce.

### ➤ **La crassule de Helms (*Crassula helmsii*) :**

Petite plante aquatique originaire de Nouvelle Zélande. Utilisée pour l'aquariophilie, elle a été introduite par l'homme dans nos milieux naturels : sa première observation en France date de 1999. Cette plante invasive avérée en Normandie s'est tellement bien adaptée qu'elle prolifère en tapis dense jusqu'à combler les plans d'eau, les mares et les fossés. Elle possède des capacités de dispersion telles, qu'un fragment de quelques millimètres peu redonner un nouveau foyer et coloniser un nouvel espace. Découverte en 2015 dans la vallée de la Seulles, les inventaires récents ont permis de la détecter sur les communes de Graye-sur-Mer, Courseulles-sur-Mer et Banville. Elle est présente le long des berges du fleuve, au cœur de mares de chasse et dans certains fossés. Le premier atelier du groupe technique « Crassule de Helms » s'est tenu le 07 avril 2017 à Hérouville Saint Clair afin d'élaborer un plan d'actions relatif à sa présence en vallée de la Seulles, de prioriser ces actions et de se coordonner pour les mettre en œuvre.



Arrachage de Mimule tachetée sur le Vey à Cairon



Inventaire Crassule de Helms à Banville

## VI. Sensibilisation et communication

Le Syndicat Mixte de la Seulles et de ses Affluents participe à des actions de sensibilisation et communication auprès de différents acteurs (particuliers, élus, scolaire...) :

### ➤ Communication et information :

Le Syndicat Mixte de la Seulles et de ses Affluents a présenté ses actions lors de différentes réunions :

- Réunion d'information autour de la Crassule de Helms en partenariat avec le Conservatoire d'Espaces Naturels Normandie Ouest et la commune de Banville le 12 janvier 2017,
- Commission environnement de Pré-Bocage Intercom du 04 juillet 2017,
- Réunions et groupes de travail du projet Seulles Tous Ensemble porté par le Conservatoire d'Espaces Naturels Normandie Ouest,
- Visite de terrain à destination des élus du SMSA sur le site de la renaturation du Pont Saint Esprit, commune de Lingèvres, 15 juin 2017,
- Mise en ligne sur le site de Pré-Bocage Intercom d'un onglet sur le SMSA et ses actions,
- Au travers de ses différentes missions (comités syndicaux, appuis et conseils techniques, démarches préalables aux travaux...), plus de 100 élus et 200 riverains ont ainsi été informés et sensibilisés aux actions de gestion des cours d'eau.

### ➤ Animations :

- Réalisation d'un chantier vitrine sur le Douet à Fontaine-Henry, le 16 juin 2017, afin d'informer et sensibiliser les riverains sur les techniques et modalités d'entretien des cours d'eau.
- Animation à Carcagny le 14 décembre 2017, en présence de Madame le Maire et les élèves en formation Brevet Professionnel Responsable d'Exploitation Agricole à la MFR Maltot. Cette intervention qui s'est déroulée sur le terrain en présence de l'exploitant puis en salle fut l'occasion de présenter les différents types et intérêts des aménagements réalisés par le syndicat.



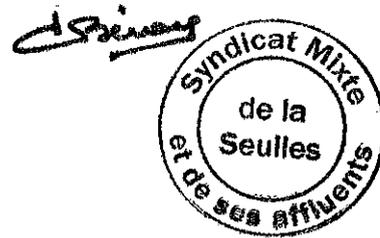
## VII. Prévisions 2018

L'année 2018 sera consacrée entre autre à :

- la réalisation de la cinquième tranche de travaux d'entretien 2018,
- la poursuite des travaux de restauration de la première tranche du programme « Seules amont » et réalisation de la deuxième tranche,
- le suivi des actions pour la Restauration de la Continuité Ecologique (suivi des travaux et études, concertation, définition d'un programme petits ouvrages sur les affluents...).

La compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations) devient une compétence obligatoire des EPCI à fiscalité propre le 1er janvier 2018. Une démarche d'information et d'échange avec les intercommunalités du bassin versant de la Seules et le SMSA est indispensable afin de définir les différentes manières de prendre en charge cette compétence, d'aborder les enjeux, la gouvernance, la responsabilité et le financement autour de la GEMAPI.

Le Président,  
Jean-Paul BERON.





# ANNEXE

Annexe 1 – Programme d'actions de l'année

2017

(tableau à remplir par la structure d'accueil sollicitant l'aide de l'agence de l'eau et à annexer à la convention de mandat signé par la structure d'accueil)

Le Syndicat Mixte de la Seulles et de ses affluents											
CELLULE				Animateur 1				Animateur 2			
Nombre total d'ETP d'expertise et d'appui technique aux travaux de restauration des milieux aquatiques et de leur biodiversité :		446,35 jours ETPT		224,92 jours ETPT		221,43 jours ETPT		EPTP		EPTP	
Ratio / ETP annuel standard de 228 jours		203%		102%		101%		EPTP en %		EPTP en %	
Catégories d'actions et identification des actions		EPTP		EPTP		EPTP		Répartition du temps passé (jours)		Répartition du temps passé (jours)	
		Nombre jours		% par rapport au total jours ETPT		Nombre jours		% par rapport		Bureau/ Terrain	
		jours		ETPT		ETPT		ETPT		Réunion	
<b>MISSIONS OBLIGATOIRES</b>											
1 - Elaboration/suivie à jour du Programme Pluriannuel de Restauration et d'Entretien (PPRE)											
1.1 - Suivi des études au niveau du bassin versant pour établir le PPRE											
1.2 - Mobiliser les collectivités/propriétaires concernés (en particulier via un porteur à connaissances dans COPIL contrats et SAGE)											
1.3 - Accompagner les acteurs locaux à l'émergence de projets (acquisition, restauration)											
2 - Gestion des travaux de restauration et de continuité écologique du Programme Pluriannuel de Restauration et d'Entretien (PPRE)											
2.1 - Programmation de travaux											
2.2 - Elaboration des documents administratifs/financiers (CCTP, dossier de subvention, DCS, DUP...) préalable aux travaux											
2.3 - Mise en œuvre des travaux et suivi des chantiers											
<b>MISSIONS SPECIFIQUES (définies conjointement par la structure porteuse de l'animation et l'agence)</b>											
3 - Missions spécifiques.											
3.1 - Gestion des travaux d'entretien du PPRE											
3.2 - Réaliser des travaux de restauration en régie											
3.3 - Suivi de la qualité des eaux											
3.4 - Suivi et entretien des passes à poissons											
3.5 - Réseau d'alerte pour la lutte contre les pollutions											
<b>MISSIONS GENERALES</b>											
4 - Missions communes aux animations milieux aquatiques.											
4.1 - Actions de sensibilisation des usagers/habitats à l'environnement (plaque, classe d'eau, exposition)											
4.2 - Gestion courante au sein de la structure d'accueil (secrétariat copil, rédaction rapport annuel activités) .											
4.3 - Jours de formation des agents.											
<b>TOTAL jours ETPT</b>		446,35		203%		224,92		102%		221,43	
Total nombre ETPT-an (1 an = _____ jours ETPT)											
<b>Nombre de jour par an pour 1 ETP =</b>				<b>220</b>				<b>220</b>			

